

La moitié des artistes plasticiens gagnent moins de 1.000 euros net par mois

Qui sont les artistes plasticiens, où vivent-ils, de quoi vivent-ils, avec quels partenariats et comment les aider au mieux ? L'observatoire des politiques culturelles publie une étude étonnante sur les plasticiens, et chiffre leur misère.

Article réservé aux abonnés



Journaliste au pôle Culture
Par **Alain Lallemand**

Publié le 22/03/2025 à 00:00 | Temps de lecture: 4 min

Selon une étude inédite réalisée tout au long de l'année 2023 et dressant le portrait socio-économique des travailleurs des arts plastiques et visuels, près de la moitié (48 %) des artistes plasticiens « perçoivent un revenu mensuel moyen inférieur à 1.000 euros ». Il s'agit ici du total de leurs revenus net issus du domaine artistique, y compris les allocations de chômage liées au statut de travailleur des arts (« statut d'artiste »).

Jamais la misère des artistes en arts plastiques et visuels n'avait été pointée avec une telle précision. L'étude, publiée en ce début d'année par l'Observatoire des politiques culturelles, a pu identifier et échanger avec 751 artistes plasticiens de Belgique francophone. Elle révèle que plus d'un tiers de ces artistes (36 %) vivent avec des revenus artistiques net de moins de 500 euros. Les sources de revenus sont essentiellement la vente d'œuvres (pour 49 % des artistes), les revenus tirés de l'enseignement artistique (30 %), les revenus liés à une activité dans le domaine artistique (29 %), des revenus non artistiques (26 %), des subsides publics (21 %) et l'aide de membres de la famille, de proches, d'amis (21 %).

« With a little help from my friends »

Sur les cinq dernières années, 51 % de ces artistes plasticiens ont eu recours à une aide de la part de leur conjoint, de leur famille ou de leurs amis afin de pouvoir poursuivre leurs activités en arts plastiques et visuels. Seul un quart des artistes (24 %) gagne un revenu net supérieur à 2.000 euros mensuels.

L'étude de l'OPC, menée par sa directrice de recherches Isabelle Paindavoine, a d'abord dû déblayer le terrain. Les « arts plastiques », officiellement, vont de l'architecture à la vidéo d'art, de la photographie à la sculpture en passant par les arts textiles, le design, le dessin, l'estampe, l'illustration, la mode, la peinture, etc. Dans ces disciplines multiples, quels étaient les véritables artistes réellement en fonction ?

Sur un public cible identifié de 3.653 personnes, 751 ont répondu et dévoilé les enjeux de leur métier. Ils habitent pour l'essentiel Bruxelles-Capitale (54 %) ou la région de Liège (22 %), s'identifient comme créateurs en arts plastiques (42 %) et en arts visuels (24 %), et leurs activités secondaires les plus fréquentes sont l'enseignement, l'artisanat ou les métiers liés à l'art (curateurs, médiateurs, critiques d'art, galeristes). Ils sont très majoritairement (63 %) diplômés de l'enseignement supérieur de type long ou universitaire.

Pas terrible, le statut d'artiste

62 % d'entre eux sont « plutôt pas d'accord » ou « pas d'accord du tout » avec l'idée selon laquelle les critères actuels d'accès au statut de travailleurs des arts correspondraient à leur réalité professionnelle. 83 % d'entre eux ne bénéficient d'ailleurs pas de ce statut, même s'il faut remarquer qu'il existe un sérieux problème d'information des artistes : 19 % ne savent simplement pas ce qu'est le statut de travailleurs des arts.

Pour eux, le soutien public est très important : plus des deux tiers ont bénéficié sur les cinq dernières années d'une aide publique, principalement des aides à la création, des appels à projet, des résidences d'artistes. L'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles est particulièrement importante puisque, durant la seule année 2022 qui précède immédiatement cette enquête, 23 % de ces artistes ont été aidés par la FWB. Question : comment la Fédération devrait-elle réorienter ses aides pour gagner en efficacité ? En aidant la production (73 %), la rémunération (56 %), la valorisation/monstration/diffusion (53 %). La mise à disposition d'ateliers, d'outils et les aides administratives sont par ailleurs plébiscitées.

En parallèle, l'OPC a mené une enquête miroir sur 151 structures accueillant des arts plastiques (centres culturels, musées, centres d'expression et de créativité, centres d'art, galeries). Il a posé une même question aux artistes et aux structures : quels sont les obstacles à la valorisation des arts plastiques en FWB ? La première réponse, massive, est identique pour les deux échantillons. Artistes et structures d'accueil s'accordent sur ce constat : il s'agit de l'absence ou le faible montant des rémunérations d'artistes et créateurs dans le cadre de la valorisation, monstration, diffusion. CQFD. Un peu plus de pression est ainsi mise sur la refonte annoncée du décret sectoriel de 2014 et la reconnaissance juridique (et budgétaire) d'un droit de monstration.
